

**DENOMINATION DE L'OPCVM**

**Sanad Obligataire**

**FORME JURIDIQUE**

**FCP**

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

***Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété***

**La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 22/12/2015 sous la référence n° VP15085.**

**AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## **I Caractéristiques financières**

Classification : Le FCP Sanad Obligataire est un Fonds Commun de Placement « Obligations Moyen et Long Terme ». La sensibilité du FCP peut varier dans une fourchette allant de 1.5 (inclus) à 5.5 (exclu) selon les conditions du marché.

Indice de référence : MBI Moyen Terme

Objectifs de gestion :

L'objectif de gestion est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement avec une prise de risque mesurée qui autorise à moyen terme une rentabilité comparable à celle du marché obligataire.

Stratégie d'investissement :

Le FCP Sanad Obligataire sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'état.

Le FCP peut être investi à hauteur de 10% au maximum de ses actifs en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé, et en titres d'OPCVM.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Souscripteur concerné : *Compagnie d'Assurance SANAD sans exclure les personnes morales et physiques*

## **II Modalités de fonctionnement**

Exercice social: *du 01-01 au 31-12 (de chaque année)*

Valeur liquidative d'origine : *500 000 DH*

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : *Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1<sup>er</sup> jour ouvré qui le suit*

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : *Dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT par voie d'affichage*

Méthode de calcul de la valeur liquidative : *« les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM ».*

Modalités de souscription et de rachat :

Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de BMCI ASSET MANAGEMENT, du lundi au jeudi pendant les horaires d'ouverture de BMCI ASSET MANAGEMENT, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré).

#### Affectation des résultats :

Le FCP opte pour la capitalisation des résultats.

La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.

### **III Commissions et frais**

#### Commissions de souscription et de rachat

Commission de souscription maximale:

- en pourcentage de la valeur liquidative : 3% HT
- part acquise au FCP : néant
- les cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur

Commission de rachat maximale:

- en pourcentage de la valeur liquidative : 1.5% HT
- part acquise au FCP: néant
- les cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur

#### Frais de gestion

Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT et ne peuvent dépasser 2% HT.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

	Taux ou Montant	T.V.A.	Taux ou Montant T.T.C.
Frais de Gestion (Société de Gestion)	0.6% AN<= 100 000 000.00	20%	0.7200%
	0.5% AN<= 200 000 000.00	20%	0.6000%
	0.4% AN<= 400 000 000.00	20%	0.4800%
	0.3% AN > 400 000 000.00	20%	0.3600%
Frais du Dépositaire	0.050%	10%	0.0550%
Frais du CDVM	0.025%	20%	0.030%
Frais Maroclear (Annuel)	4 000.00 MAD	20%	4 800.00 MAD
Frais Maroclear (trimestriel)	Selon les conditions en vigueur		
Frais Commissaire aux Comptes	22 000.00 MAD	20%	26 400.00 MAD
Vie Sociale	20 000.00 MAD	20%	24 000.00 MAD

#### **IV Informations complémentaires**

Date et référence de l'agrément : le 17/07/2014 sous la référence AG/OP/024/2014

Société de gestion : *BMCI ASSET MANAGEMENT*, société anonyme représentée par M. Mohamed AMRANI, Administrateur Directeur Général, sis au 26 place des Nations Unies- Casablanca

Dépositaire : *BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE*, société anonyme représentée par M. Rachid MARRAKCHI, Directeur Général, sis 26 place des Nations Unies- Casablanca

Commercialisateur : *BMCI ASSET MANAGEMENT* représentée par M. Mohamed AMRANI, Administrateur Directeur Général, sis au 26 place des Nations Unies- Casablanca, téléphone 0522926900

***La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.***

***Le règlement de gestion, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.***